

## **Communiqué de soutien à Naïm Touré**

Le 19 juin 2018, l'activiste des réseaux sociaux Naïm Touré, arrêté quatre jours plus tôt par la gendarmerie nationale, a été entendu par le procureur du Faso, puis déposé à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou. En rappel, c'est suite à une publication dénonçant l'attitude irresponsable des autorités qui tardait à évacuer le Maréchal des logis Henri Traoré blessé lors d'une intervention anti-terroriste et dont l'état de santé se dégradait dangereusement que Naïm Touré, connu pour ses prises de positions contre la mal-gouvernance et l'injustice, a été interpellé. D'après son avocat maître Prosper Farama, trois chefs d'inculpation ont été retenus contre lui :

- 1- Proposition de former un complot contre la sureté de l'État ;
- 2- Participation à une entreprise de démoralisation des FDS ;
- 3- Incitation de troubles à l'ordre public.

Le simple fait de dénoncer la non-évacuation d'un brave soldat gravement blessé sur le terrain de la lutte contre le terrorisme dont souffre notre pays depuis plus de trois ans maintenant suffit-il à entrainer la démoralisation de nos FDS ? Si tel est le cas, nous pensons avec maître Prosper Farama, que nous sommes plutôt en danger. Pour nous, c'est bien l'attitude négligente du gouvernement dans la gestion du cas Henri Traoré qui aurait pu entraîner une démoralisation des FDS.

Au-delà de ces considérations, nous pensons que Naïm Touré n'a fait qu'user de sa liberté d'expression. Cette liberté fait du reste partie des libertés démocratiques chèrement conquises par notre peuple parfois au prix du sang comme en témoigne l'assassinat du journaliste d'investigation Norbert Zongo le 13 décembre 1998. N'est-ce pas cette liberté d'expression qui a permis à de nombreuses organisations de la société civile et des partis politiques d'opposition de mobiliser des millions de burkinabè, via les réseaux sociaux et les médias notamment, pour faire barrage à la modification de la constitution et réaliser l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ?

Il est donc inadmissible que le pouvoir MPP en crise de légitimité et la justice à sa solde veuillent remettre en cause cette liberté chèrement conquise.

C'est pourquoi, à l'instar de nos compatriotes résidant au pays, le groupe de burkinabè signataire de la présente déclaration et résidant en Suisse, a pris l'initiative de créer un comité de soutien à Naïm Touré. Le comité est coordonné par :

- MILLOGO Roch Modeste
- ZAN Lonkila Moussa
- KABRE Jean Maxime
- Contacts : +41 76 286 27 35/ +41 78 648 61 70

Ce comité travaillera en étroite collaboration avec celui du Burkina Faso et se chargera aussi de recevoir tout soutien financier afin de le reverser à ce dernier. Toute personne désireuse d'apporter un soutien financier peut appeler au +41 78 648 61 70.

**Non à la confiscation des libertés démocratiques !**

Non à la remise en cause de la liberté d'expression !  
LIBERTÉ POUR NAÏM TOURE !



Fait à Genève le 22 Juin 2018,

Le comité de soutien à Naïm Touré / Suisse